



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OREOL

Outil de référencement des éoliennes

Guide métier à l'attention des exploitants

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Version 1	11/01/2022	Initialisation du document
Version 2	22/08/2024	Corrections et ajout de la fonctionnalité de renouvellement

Table des matières

OREOL	1
Historique des versions du document.....	2
Introduction.....	4
Historique et enjeux d'OREOL.....	4
Objet du guide métier	5
Aspects conceptuels et utilisation courante d'OREOL	5
Définition des objets	5
Processus de saisie des données OREOL.....	6
Accès à l'application	7
1 - Renseigner les données d'un parc	10
2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l'installation.....	13
3 - Saisir les postes de livraison	16
4 – Indiquer les étapes clefs	18
Calcul de la géométrie du parc.....	20
Renouvellement d'un parc	21
Publier les données d'un parc	24
Prérequis	24
Reprise de la saisie des données d'un parc.....	26
Processus de diffusion des données	26
Conservation des données	27
Annexes	28
Statut de la saisie	28
Statut du parc.....	28
Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé ».....	28

Introduction

Historique et enjeux d'OREOL

La réalisation de cette base de données est la réponse sur la demande sociétale visant à faciliter l'accès aux informations relatives à l'éolien terrestre sur le territoire national.

Deux arrêtés¹ publiés le 30 juin 2020 ont modifié les prescriptions applicables aux installations éoliennes terrestres soumises à autorisation et à déclaration au titre de la réglementation ICPE. Ces deux textes introduisent notamment **l'obligation pour les pétitionnaires / exploitants de déclarer les données techniques relatives à leurs installations, incluant l'ensemble des aérogénérateurs, aux étapes clés du cycle de vie de l'installation**. Ces deux arrêtés sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Toutefois la déclaration des données n'a été rendue applicable qu'à compter du 23 avril 2022, date de publication, au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique, de la décision du 19/04/22 relative à la base de données techniques des parcs éoliens terrestres.

La réalisation du système d'information OREOL (interface de saisie des données, gestion des workflows, alimentation d'une base de données et génération de flux de données publiées dans GéoRisques) répond à la nécessité de collecte et de pérennisation des informations et vise les finalités suivantes :

- **Réaliser une base de données nationale de l'éolien terrestre**, contenant des informations techniques et administratives tenues à jour dans les délais imposés par les arrêtés précités (ci-après appelé « temps réel ») ;
- **Permettre au grand public d'avoir accès aux données techniques** concernant le développement des parcs éoliens sur le territoire français, à compter du dépôt d'une demande d'autorisation ou d'une demande de récépissé de déclaration. Les données renseignées sur OREOL peuvent être visualisées par le grand public sous forme d'une carte sur GéoRisques (<https://www.georisques.gouv.fr>) ;
- **Connaître en temps réel les phases de vie des parcs éoliens terrestres en France** (autorisation, construction, exploitation, renouvellement, démantèlement).

¹ NOR : DEVP1119348A (éoliennes terrestres soumises à autorisation) et NOR : DEVP1119342A (éoliennes terrestres soumises à déclaration)

Objet du guide métier

Ce guide métier a pour vocation de faciliter la saisie et la mise à jour des informations à partir de l'application de saisie d'OREOL. Elle alimentera la base de données liées à la gestion des parcs éoliens, ainsi que les informations mises à disposition du public dans GéoRisques².

Il vise ainsi à accompagner les utilisateurs dans la saisie, en mettant en avant les informations attendues dans les différents champs techniques.

Ce guide est évolutif et a vocation à être mis à jour suivant les évolutions réglementaires et celles de l'application OREOL.

Pour toute information complémentaire ou suggestion d'amélioration du manuel : [Formulaire de demande de support OREOL | MonAIOT \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

Aspects conceptuels et utilisation courante d'OREOL

Définition des objets

Dans le cadre d'OREOL, un parc éolien est décrit au travers des trois objets suivants :

1. **Le « parc »** : installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement regroupant plusieurs éoliennes produisant de l'électricité ;
2. **L'« éolienne »** : Equipement d'un parc, notamment constitué d'un mât et d'un rotor, et qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée dans la plupart des cas en électricité ;
3. **Le « poste de livraison »** : Nœud de raccordement de plusieurs éoliennes d'une même installation avant que l'électricité ne soit injectée dans le réseau public. Certains parcs éoliens, par leur taille, peuvent posséder plusieurs postes de livraison, voire se raccorder directement sur un poste source, qui assure la liaison avec le réseau de transport d'électricité (lignes haute tension).

Chacun de ces objets est également associé à un objet géographique, sous la forme d'un polygone ou d'un point. Généralement, chaque objet pourra être délimité par une emprise. Dans la suite de ce document, on parlera donc d'« emprise » de parc, d'éolienne ou de poste de livraison.

A NOTER :

Ce document ne traite que les parcs soumis à autorisation.

² <https://www.georisques.gouv.fr/>

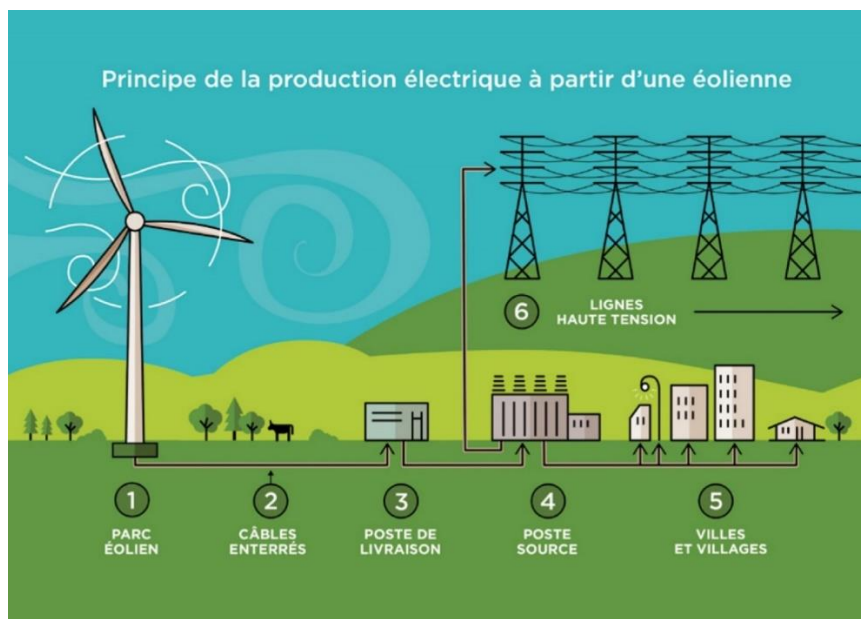
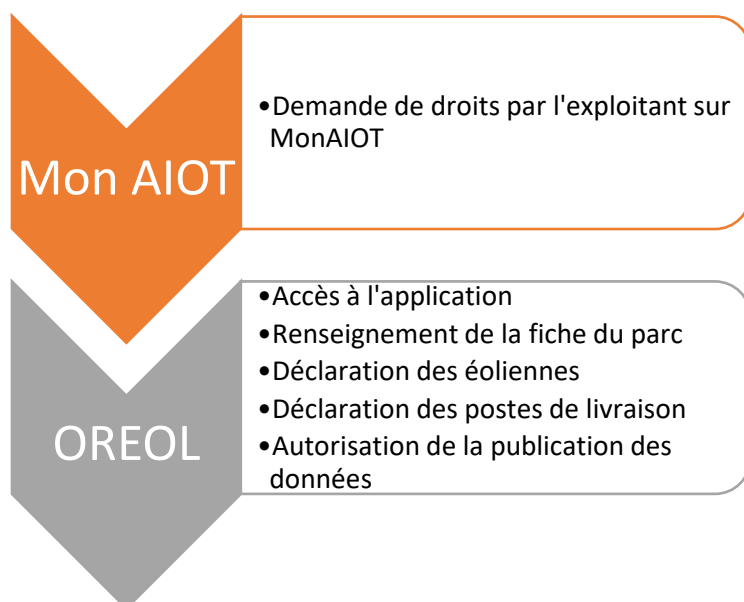


Figure 1 - Schéma de la production électrique éolienne³

Processus de saisie des données OREOL

Le processus de déclaration OREOL démarre dès la phase de dépôt du dossier auprès de la DREAL jusqu'à la cessation d'activité dans le cadre d'un parc éolien autorisé.



³ Source : <https://prunay-yvelines-78.parc-eolien-jpee.fr/>

Accès à l'application

La demande d'accès à l'application OREOL se fait par via le portail d'identification des applications en lien avec les installations classées, à savoir MonAIOT⁴.

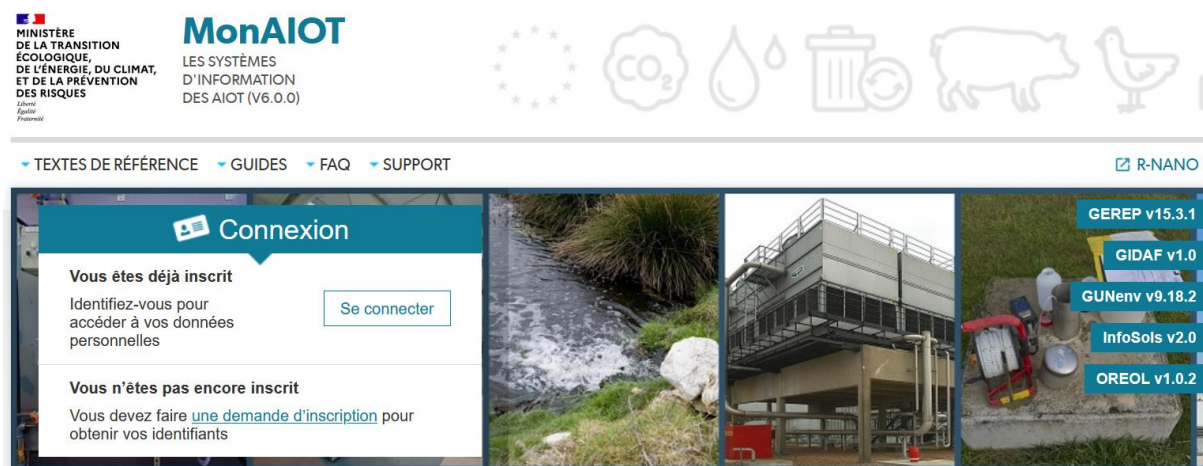


Figure 2 – Portail MonAIOT

Pour le profil « Exploitant » : la demande d'accès se fait par le formulaire « [Mon compte / Demande de droits](#) » grâce à **un identifiant et un code que pourra lui fournir l'administration**. De plus, un gestionnaire ou un administrateur pourra ajouter des droits à un exploitant en utilisant le formulaire « [Mon compte / Gestion des utilisateurs](#) ».

⁴ <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/>

The screenshot shows the 'MonAIOT-integration' web interface. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE' and the text 'LES SYSTÈMES D'INFORMATION DES AIOT (6.0.0)'. To the right are icons representing various environmental and agricultural elements: a European Union flag, CO2, a water drop, a recycling symbol, a pig, a chicken, and a factory. Below the header is a navigation menu with 'TEXTES DE RÉFÉRENCE', 'GUIDES', 'FAQ', 'SUPPORT', and 'MON COMPTE'. A 'R-NANO' logo is in the top right corner. The main content area features a 'Connexion' panel with a greeting 'Bonjour Compte test 2 BD-EOLE.' and buttons for 'Mon compte' and 'Déconnexion'. Below this is a 'Demande de droit' form with the following fields: 'Nom : BD-EOLE', 'Prénom : Compte test 2', 'Adresse mèl : user2@bd-eole.fr', and a dropdown menu for 'Application' set to 'OREOL'. A note states: 'La demande de droit concerne uniquement le profil Exploitant.' Below are input fields for 'Code inspection' and 'Clé de sécurité'. A small note at the bottom of the form reads: 'Le code inspection et la clé de sécurité vous ont été ou vous seront communiqués par courrier.' A blue button labeled 'Ajouter un établissement' is at the bottom right of the form area.

Figure 3 - Demande de droits sur l'application OREOL

A noter :

Un droit « Exploitant » sur MonAIOT est associé à une seule installation.

Si l'exploitant a plusieurs parcs éoliens terrestres, il devra faire autant de demandes de droits qu'il a de parcs en exploitation.

Une fois authentifié, l'utilisateur autorisé peut accéder à l'application OREOL depuis la page d'accueil de cette application, de 2 manières :

- Soit en sélectionnant l'établissement souhaité pour l'application OREOL depuis la rubrique « Mes établissements » ;
- Soit en ouvrant OREOL depuis la rubrique « Mes Applications ».

Mon compte

Mes établissements :

0054100102	0003104180	0003012007	0007209551
------------	------------	------------	------------

OREOL

Ouvrir

Nom : EDF EN

Adresse d'exploitation :
Lieu-dit Fief de Chante Oiseau
17700 BREUIL-LA-REORTE

Code inspection : 0003104180
SIRET : 52761714600016

Mes applications :



GIDAF

OREOL
Outil de Référencement
des EOLiennes

OREOL

Figure 4 – Accès à OREOL depuis le portail MonAIOT

1 - Renseigner les données d'un parc

Au préalable, il convient de sélectionner le parc que l'on souhaite modifier :

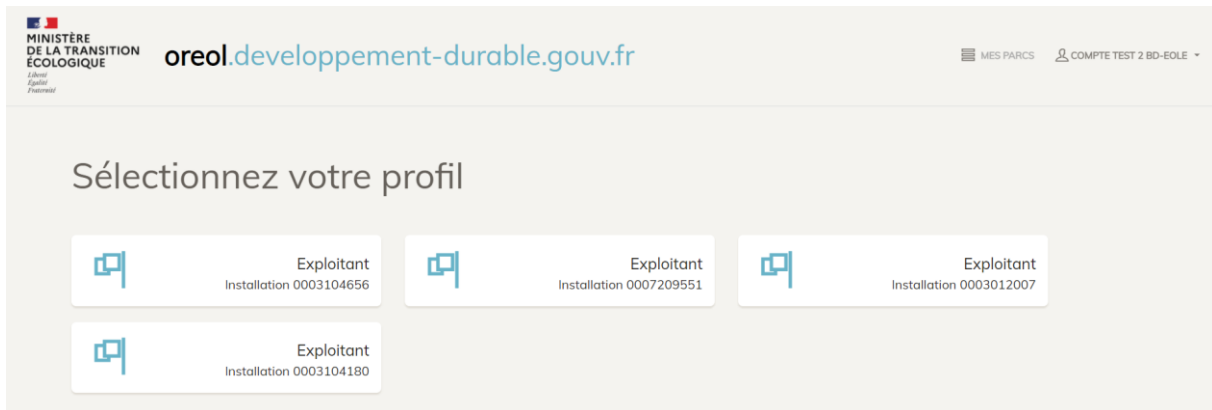


Figure 5 – Accès aux données du parc

L'interface d'édition des données du parc éolien offre la possibilité à l'exploitant d'indiquer ou de modifier les caractéristiques d'un parc, ainsi que de saisir l'ensemble des dates des étapes administratives de ce dernier.

Pour ce faire, il suffit de cliquer sur le bouton « Modifier ». Une interface de saisie s'ouvre alors.

RETOUR

EDF EN



La saisie des données de votre parc est en cours, ces données ne sont pas encore publiées sur Georisques.

Les données techniques sont susceptibles d'évoluer tant que le chantier de construction n'a pas débuté.

Eolienne(s)

Aucune éolienne n'est déclarée dans la fiche du parc.

Poste(s) de livraison

Aucun poste de livraison n'est déclaré dans la fiche du parc.



MODIFIER

PUBLIER LES DONNÉES

GÉRER LES DATES CLEFS

RENOUVELLEMENT(S)

SITUATION ADMINISTRATIVE

Régime ICPE : *Parc soumis à autorisation*

Statut : *En instruction*

Numéro ICPE : *0001234567*

CARATÉRISTIQUES PRINCIPALES

Constructeur des éoliennes : *NORDEX*

Nombre d'éoliennes : *2*

Nombre de postes de livraison : *1*

Hauteur de bout de pale : *100 m*

SOCIETE DE PROJET EXPLOITANTE

Raison sociale : *BRGM*

DATES CLEFS

Déclaration d'ouverture du chantier de construction

Non saisie

Mise en service

Non saisie

Déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement

Non saisie

Figure 6 – Edition d'un parc

Éditer les données du parc



Nom du parc

Nom du parc éolien

BRGM PARC EOLIEN

Veillez saisir le nom du parc éolien tel qu'il figure dans les actes administratifs (arrêtés préfectoraux), le dossier de demande d'autorisation ou le dossier de déclaration.

Exploitant

Nom de l'exploitant

BRGM

Le nom de l'exploitant est une donnée issue de GUN. En cas de modification à apporter, veuillez contacter GUN.

Diffusion du nom de l'exploitant

Veuillez cocher la case si vous acceptez la diffusion publique du nom de l'exploitant.

Caractéristiques

Nombre d'éoliennes

2

Veillez saisir le nombre d'éoliennes qui composent le parc éolien. En cas d'autorisation partielle, ne saisir que les éoliennes qui ont été autorisées.

Nombre de postes de livraison

1

Veillez saisir le nombre de poste(s) de livraison déclaré(s) / autorisé(s).

Commune(s) d'installation

Capture rectangulaire

Saisir le nom ou le code INSEE d'une commune

Veillez saisir le nom ou le code INSEE de(s) commune(s) d'implantation du parc éolien.

ORLEANS (45234)

Autorisation

Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité

06/05/2024

Veillez saisir la date à laquelle le dossier de demande d'autorisation a été déposé (jj/mm/aaaa)

Construction

Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne, ou du poste de livraison

jj/mm/aaaa

Veillez saisir la date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'au moins une éolienne (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa).

Mise en service

Date de mise en service du parc

jj/mm/aaaa

Démantèlement

Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement

jj/mm/aaaa

Veillez saisir la date de déclaration de début des travaux de démantèlement (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa).

Modifications notables mais non substantielles

Date de dépôt du dossier au préfet en application du chapitre II de l'article R. 181-46 du code de l'environnement

jj/mm/aaaa

Indiquer la date de modification au format (jj/mm/aaaa) puis cliquer sur le bouton ajouter

VALIDER

ANNULER

Figure 7 – Interface de renseignements des informations sur le parc éolien.

Règles de saisie

Champs	Obligatoire pour publication GéoRisques	Obligatoire pour enregistrement de la fiche	Règles
Nom du parc éolien	Oui	Oui	

Nom de l'exploitant	Oui	Oui	Cocher la checkbox si le nom de l'exploitant peut être diffusé dans GéoRisques. L'information d'exploitant est pré-remplie avec les informations provenant de Gun.
Nombre d'éoliennes	Oui	Non	
Nombre de postes de livraison	Oui	Non	
Commune(s) d'installation	Oui	Non	
Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité	Oui	Oui	
Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne(s), ou du poste de livraison	Oui	Non	
Date de mise en service du parc	Non	Non	
Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement	Non	Non	
Modification notables mais non substantielles	Non	Non	Permet d'indiquer les dates de dépôt des dossiers au préfet en application du chapitre II de l'article R. 181-46 du code de l'environnement

2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l'installation

L'ajout d'une éolienne permet à l'exploitant d'indiquer les éoliennes qui composent son parc.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des éoliennes, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre d'éoliennes de l'installation ;
- La ou les communes d'installation

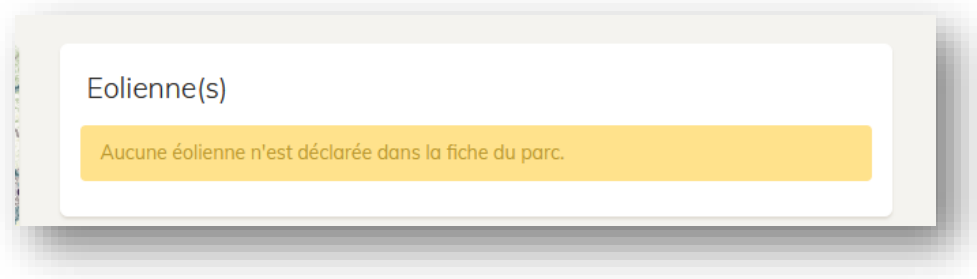


Figure 8 – OREOL propose des messages d'erreur / d'alerte pour faciliter la saisie : ici, le message indique que l'exploitant n'a pas encore saisi d'éolienne pour son installation.

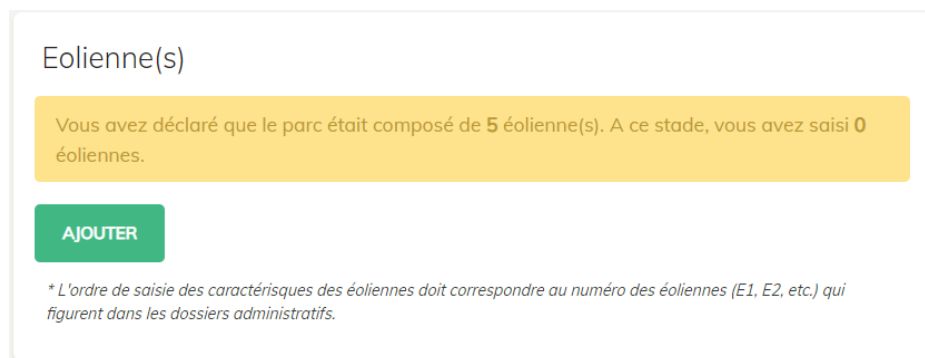


Figure 9 – Ajout d'une éolienne

Éditer l'éolienne 0003012007_E1 ×

Constructeur	Constructeur * <input type="text" value="Enercon"/> <small>Veuillez sélectionner le constructeur de l'éolienne. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisir les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le constructeur ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_constructeur non référencé ».</small>
	Référence commerciale * <input type="text" value="E-33"/> <small>Veuillez sélectionner la référence commerciale. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisir les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le modèle ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_référence commerciale non référencée ».</small>
Caractéristiques	Puissance installée de l'éolienne * <input type="text" value="2"/> <small>Veuillez indiquer la puissance en MW.</small>
Période d'allumage	Période d'allumage * <input type="button" value="JOUR"/> <input type="button" value="NUIT"/> <input checked="" type="button" value="JOUR ET NUIT"/> Type de feux * <input checked="" type="button" value="FEUX FIXES"/> <input type="button" value="FEUX À ÉCLATS"/>
Gabarit	Hauteur totale en bout de pale (m) * <input type="text" value="123"/> <small>Veuillez indiquer la hauteur de l'éolienne en bout de pale, depuis le niveau du sol.</small>
	Côte NGF au sol (m) * <input type="text" value="1000"/> <small>Veuillez indiquer la côte NGF correspondant à l'emplacement du mât.</small>
	Hauteur du mât + nacelle (m) * <input type="text" value="100"/> <small>Veuillez sélectionner la hauteur du haut de la nacelle, depuis le niveau du sol.</small>

Diamètre du rotor (m) *

5

Veillez sélectionner le diamètre du rotor.

Localisation

Coordonnée X (Lambert-93)*

543352,9

Coordonnée Y (Lambert-93)*

6596619

Veillez indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit : les coordonnées correspondant à l'emplacement exact du mât sont attendus et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les dossiers déposés auprès de l'administration (la position du curseur peut être directement ajustée sur la carte).

VALIDER ANNULER

Figure 10 – Formulaire de saisie d'une éolienne

Règles de saisie des éoliennes

Champs	Saisie obligatoire ?	Unité	Règles de saisie
Constructeur	Oui	-	-
Référence commerciale	Oui	-	-
Puissance installée	Oui	MW	-
Période d'allumage	Oui	-	-
Type de feux	Oui	-	-
Hauteur totale en bout de pale	Oui	m	< 500 m
Côté NGF	Oui	m	< 5000 m
Hauteur du mât (mât + nacelle)	Oui	m	< 500 m
Diamètre du rotor	Oui	m	< 500 m
Coordonnées géographiques	Oui	m	L'éolienne doit être située dans une des communes déclarées pour l'installation

Lorsque la saisie des données relatives à une éolienne est validée, l'application OREOL génère un identifiant pour cette éolienne : il consiste en la reprise de l'identifiant du parc, ajoute un E et ajoute le numéro de l'éolienne dans le parc, **par ordre de saisie**.

ATTENTION : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les éoliennes dans le même ordre que les éoliennes numérotées dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » des éoliennes.

The screenshot displays the OREOL interface for managing wind turbine data. On the left, there is a map showing the location of the wind farm. Below the map are buttons for 'MODIFIER' and 'GÉRER LES DATES CLEFS'. The main content area is divided into two sections: 'SITUATION ADMINISTRATIVE' and 'CARATÉRISTIQUES PRINCIPALES'. The 'SITUATION ADMINISTRATIVE' section shows the following details: Régime ICPE : Parc soumis à autorisation, Statut : Autorisé, Etat : En construction, Statut de saisie : Données publiées, and Numéro ICPE : 0010011433. The 'CARATÉRISTIQUES PRINCIPALES' section shows the Constructeur des éoliennes : Enercon. On the right, there are two tables. The first table, 'Eolienne(s)', has a header with 'Identifiant' and 'Action(s)'. It contains one row with the identifier '0010011433_E1' and buttons for 'i', '✎', and '✖'. Below the table is a green message: 'Le nombre d'éoliennes déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.' The second table, 'Poste(s) de livraison', has a header with 'Numéro' and 'Action(s)'. It contains one row with the identifier '0010011433_P1' and buttons for 'i', '✎', and '✖'. Below the table is a green message: 'Le nombre de postes de livraison déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.'

Figure 11 - Génération de l'identifiant de l'éolienne dans OREOL

3 - Saisir les postes de livraison

La saisie d'un poste de livraison permet à l'exploitant d'indiquer les postes qui composent son installation, telle que déclarée auprès de l'administration.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des postes de livraison, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre de postes de livraison ;
- La ou les communes d'installation

The screenshot shows a message box with the title 'Poste(s) de livraison'. The message text is 'Aucun poste de livraison n'est déclaré dans la fiche du parc.'

Figure 12 – Message visible lorsque le parc n'a pas de nombre de postes de livraison déclaré.

Poste(s) de livraison

Vous avez déclaré que le parc était composé de 1 poste(s) de livraison. A ce stade, vous avez saisi 0 poste(s) de livraison.

AJOUTER

Figure 13 – Ajout d'un poste de livraison

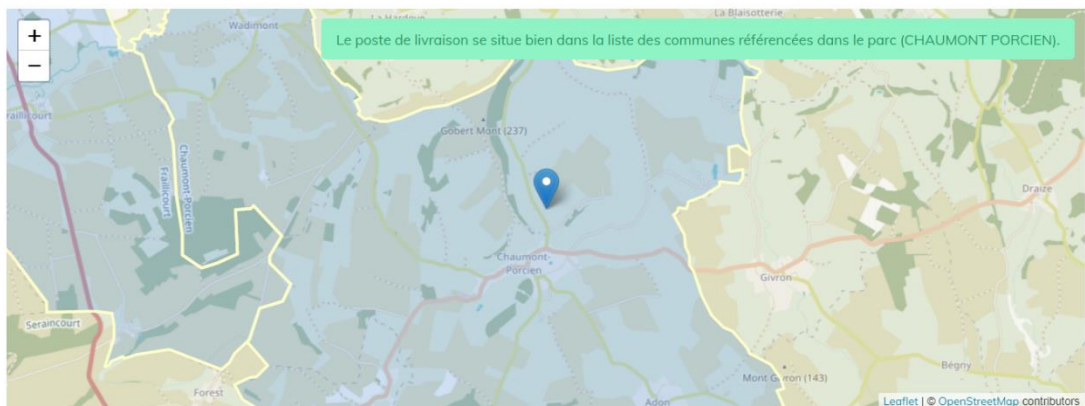
Éditer le poste de livraison 0003012007_PL1 ×

Localisation

Coordonnée X (Lambert-93)* Coordonnée Y (Lambert-93)*

Veuillez indiquer les coordonnées du poste de livraison, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc.

Le poste de livraison se situe bien dans la liste des communes référencées dans le parc (CHAUMONT PORCIEN).



VALIDER
ANNULER

Figure 14 – Formulaire de saisie du poste de livraison




Règles de saisie


Champs	Obligatoire	Unité	Règles
Coordonnées géographiques	Oui	m	L'éolienne doit être située dans une des communes déclarées pour l'installation

Lorsque la saisie est validée, l'application génère un identifiant lors de la création du poste. L'identifiant reprend l'identifiant du parc, concatène la chaîne « _PL » et le nombre de postes dans le parc.

Attention : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les postes de livraison dans le même ordre que les postes de livraison numérotés dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » de ces équipements.

Poste(s) de livraison

Numéro	Action(s)
0010011433_P1	  



Le nombre de postes de livraison déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.

Figure 15 – Exemple d'un identifiant de poste

4 – Indiquer les étapes clefs

Les étapes clefs (cf. fonction « **Gérer les dates clés** ») permettent de préciser les dates de délivrance d'autorisation, de rejet ou de refus.

Situation administrative : Autorisation

La situation administrative d'autorisation permet d'indiquer les dates :

- De la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale ;
- De la délivrance de l'autorisation ;
- De la cessation d'activité.

Editer les dates de délivrance du parc
×

Situation administrative Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?

Autorisation
▾

Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.

Avis de l'autorité environnementale Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale

26 / 05 / 2021
● ✓

Veuillez saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa).

Autorisation Date de délivrance de l'autorisation

28 / 05 / 2021
● ⓘ

Doit être supérieure à la date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale (26/05/2021) et inférieure à la date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction (06/01/2021)

Veuillez saisir la date de délivrance d'autorisation (jj/mm/aaaa).

Cessation d'activité Date de cessation d'activité

jj / mm / aaaa

Veuillez saisir la date de la notification de la cessation d'activité de l'installation (jj/mm/aaaa).

VALIDER

ANNULER

Figure 16 – Edition des dates de délivrance du parc

Situation administrative : Rejet

Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de rejet, il est nécessaire d'indiquer la date de l'arrêté de rejet.

Editer les dates de délivrance du parc
×

Situation administrative Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?

Rejet
▾

Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.

Rejet Date de l'arrêté de rejet

jj / mm / aaaa

Veuillez saisir la date de l'arrêté de rejet (jj/mm/aaaa).

VALIDER

ANNULER

Figure 17 – Edition des dates de délivrance du parc : situation administrative en rejet

Situation administrative : Refus

Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de refus, il est nécessaire d'indiquer la date de l'arrêté de refus.

Editer les dates de délivrance du parc
✕

Situation administrative

Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?

Refus

Veillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.

Avis de l'autorité environnementale

Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale

26 / 05 / 2021

Veillez saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa).

Refus

Date de l'arrêté de refus

jj / mm / aaaa

Veillez saisir la date de l'arrêté de refus (jj/mm/aaaa).

VALIDER

ANNULER

Figure 1168 – Edition des dates de délivrance du parc : situation administrative en refus

Calcul de la géométrie du parc

Le parc éolien est représenté cartographiquement **sous la forme d'un polygone, calculé en fonction des coordonnées géographiques des éoliennes saisies pour l'installation** : ce polygone est calculé automatiquement en prenant, pour chaque éolienne constituant l'installation, **une zone tampon circulaire de 1000 mètres** autour des coordonnées géographiques saisies.

Il ne s'agit donc pas du périmètre administratif de l'installation.

Localisation

Coordonnée X (Lambert-93)*

784059,3

Coordonnée Y (Lambert-93)*

6953069,67

Veillez indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit : les coordonnées correspondant à l'emplacement exact du mât sont attendus et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les dossiers déposés auprès de l'Administration (la position du curseur peut être directement ajustée sur la carte).

Figure 1917 – Saisie de coordonnées géographiques des éoliennes d'une installation

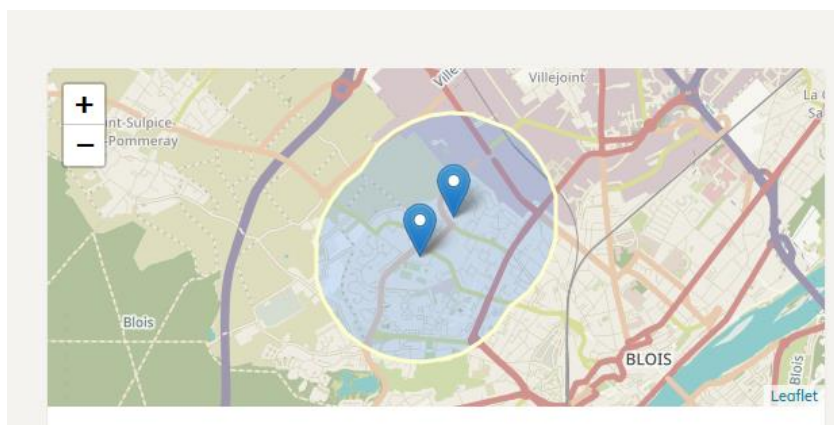


Figure 2018 – Etablissement du périmètre du parc pour l'application OREOL
à partir des deux éoliennes saisies pour cette installation.

Renouvellement d'un parc

Le renouvellement d'un parc éolien correspond au remplacement partiel ou total d'une installation par un ou plusieurs nouveaux aérogénérateurs.

Cette fonctionnalité permet à l'exploitant d'indiquer si un parc fait l'objet d'un renouvellement, et de préciser si ce renouvellement est « notable » ou « substantiel » au sens de l'article R. 181-46 du code de l'environnement.

La saisie de ce premier champ permettra ensuite de saisir d'autres étapes clefs :

- en cas de renouvellement substantiel, les étapes clefs d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale (date de dépôt du dossier, date de l'avis de l'autorité environnementale, etc.) ;
- en cas de renouvellement notable, la date de l'arrêté préfectoral complémentaire.



Figure 2119 – Renouvellement d'un parc







Renouvellement(s) ×							
Type	Arrêté préfectoral complémentaire	Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)	Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Arrêté d'autorisation ICPE	Déclaration d'ouverture du chantier de construction	Mise en service	Action(s)
Substantiel	-	11/06/2024	12/06/2024	13/06/2024	14/06/2024	14/06/2024	 
Substantiel	-	15/05/2024	-	-	-	-	 
							
							

Figure 22 – Tableau des renouvellements déjà saisis et option d'ajout d'un renouvellement

Règles de saisie renouvellement substantiel

Champs	Obligatoire	Règles
Type de renouvellement	Oui	
Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)	Oui	
Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Non	Doit être supérieure à la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation
Arrêté d'autorisation ICPE	Non	Doit être supérieure à la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale
Déclaration d'ouverture du chantier de construction	Non	Doit être supérieure à la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation ICPE
Mise en service	Non	Doit être supérieure à la date de déclaration d'ouverture du chantier de construction

A NOTER :

Lorsque vous renseignez un renouvellement pour votre parc, le statut et l'état de celui-ci seront mis à jour automatiquement en fonction des données saisies dans ce renouvellement.

Indiquer un renouvellement ×

Merci de mettre à jour les caractéristiques/éoliennes/poste de livraison de votre parc en fonction des changements apportés par ce renouvellement.

Type de renouvellement Le parc a-t-il fait l'objet d'un renouvellement :

Substantiel ▾

Veuillez sélectionner le type de renouvellement du parc

Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité

15/07/2024 🗓️ ✓

Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale

jj/mm/aaaa 🗓️

Arrêté d'autorisation ICPE Arrêté d'autorisation ICPE

jj/mm/aaaa 🗓️

Déclaration d'ouverture du chantier de construction Déclaration d'ouverture du chantier de construction

jj/mm/aaaa 🗓️

Mise en service Mise en service

jj/mm/aaaa 🗓️

VALIDER
ANNULER

Figure 23 – Interface d'ajout d'un renouvellement substantiel

Règles de saisie renouvellement notable

Champs	Obligatoire	Règles
Type de renouvellement	Oui	
Arrêté préfectoral complémentaire	Oui	

Indiquer un renouvellement ×

Type de renouvellement Le parc a-t-il fait l'objet d'un renouvellement :

Notable ▾

Veuillez sélectionner le type de renouvellement du parc

Arrêté préfectoral complémentaire Date d'arrêté préfectoral complémentaire

jj/mm/aaaa 🗓️ ⚠️

La date de l'arrêté préfectoral complémentaire doit être renseignée

VALIDER
ANNULER

Figure 24 – Interface d'ajout d'un renouvellement notable

A NOTER :

Une fois le renouvellement substantiel enregistré, n'oubliez pas de mettre à jour les caractéristiques/éoliennes/poste de livraison de votre parc en fonction des changements apportés par ce renouvellement.

Sur la page principale de votre parc, une fois le ou les renouvellements enregistrés, ils seront ajoutés sous la section « DATES CLEFS DU PARC INITIAL ».

The image shows a screenshot of a web interface with two sections. The first section is titled 'DATES CLEFS DU PARC INITIAL' and lists several key dates: 'Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)' on 06/02/2023, 'Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale' on 22/03/2023, 'Arrêté d'autorisation ICPE' on 22/03/2023, 'Déclaration d'ouverture du chantier de construction' on 17/04/2023, 'Mise en service' on 22/01/2024, and 'Déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement' as 'Non saisie'. The second section is titled 'DATES CLEFS DU RENOUELEMENT 1' and lists: 'Type du renouvellement' as 'Substantiel', 'Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)' on 06/05/2024, 'Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale' on 06/08/2024, 'Arrêté d'autorisation ICPE' on 19/08/2024, 'Déclaration de l'ouverture du chantier de construction' on 21/08/2024, and 'Mise en service' as 'Non saisie'.

DATES CLEFS DU PARC INITIAL	
Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)	06/02/2023
Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	22/03/2023
Arrêté d'autorisation ICPE	22/03/2023
Déclaration d'ouverture du chantier de construction	17/04/2023
Mise en service	22/01/2024
Déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement	Non saisie

DATES CLEFS DU RENOUELEMENT 1	
Type du renouvellement	Substantiel
Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)	06/05/2024
Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	06/08/2024
Arrêté d'autorisation ICPE	19/08/2024
Déclaration de l'ouverture du chantier de construction	21/08/2024
Mise en service	Non saisie

Figure 25 – Affichage du ou des renouvellements sur la page principale du parc

Publier les données d'un parc

L'étape de publication des données permet à l'exploitant d'indiquer à OREOL que ses données sont publiables sur le site de diffusion GéoRisques.

Prérequis

Pour que les données soient publiables :

- Le nombre d'éoliennes déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres d'éoliennes saisies individuellement.
- Le nombre de postes de livraison déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres de poste de livraison saisis individuellement.
- La commune d'implantation d'une éolienne doit correspondre à une commune saisie au niveau du parc.
- Les dates administratives suivantes doivent être renseignées :
 - Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité (cf. menu « Modifier »)
 - Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne, ou du poste de livraison (cf. menu « Modifier »)
 - Date de mise en service (cf. menu « Modifier »)
 - Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale (cf. menu « Gérer les dates clefs »)
 - Date de délivrance de l'autorisation (cf. menu « Gérer les dates clefs »)

Figure 2026 – Bouton publier désactivé car des éoliennes ne sont pas saisies

Figure 2217 - Message de publication

A NOTER :

La publication des données n'est pas instantanée. La publication est effectuée tous les matins à 6h. Pendant ce laps de temps l'exploitant peut reprendre sa saisie.

Reprise de la saisie des données d'un parc

L'exploitant peut à tout moment reprendre la saisie de son parc. S'il réactive sa saisie, les données publiées sur GéoRisques resteront figées à l'état antérieure à la reprise.

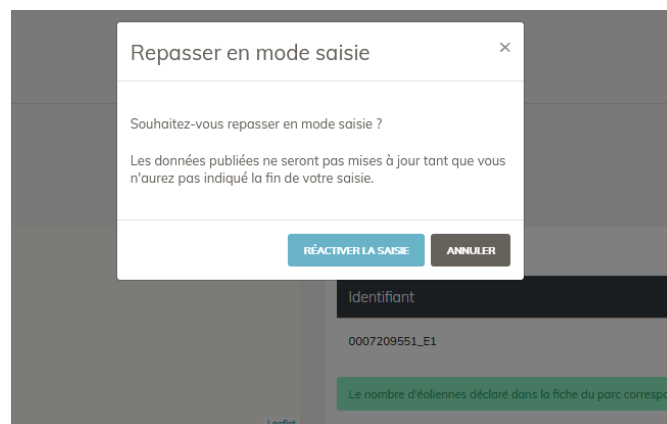


Figure 2822 - Reprise de la saisie d'un parc

Processus de diffusion des données

Les données issues d'OREOL seront diffusées et disponibles en consultation depuis le portail GéoRisques : les données seront disponible, en téléchargement⁵ ainsi que dans l'espace cartographique⁶.

Un batch est exécuté toutes les nuits pour extraire des données selon les règles suivantes :

- Les parcs dont le statut de la saisie « A publier » sont extraits ;
- Si un parc éolien, dont les données ont déjà été publiées, repasse au statut de saisie « brouillon » alors les données antérieures à ce nouveau statut reste publiées sur GéoRisques tant que de

⁵ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees>

⁶ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

nouvelles données n'ont pas été validées par l'utilisation. Une fois que l'exploitant a accepté la publication de sa nouvelle saisie, les données sont écrasées à la prochaine occurrence du batch.

- Les parcs au statut « Refus », « Rejet » ou « Cessation d'activité » ne sont pas extraits.

Conservation des données

Les données de chaque parc sont conservées selon les règles suivantes :

- Dès leur première saisie sur la base de données OREOL et jusqu'à ;
 - pour les parcs autorisés ou dont la demande a été retirée par l'exploitant : 1 an une fois que le parc est entré en cessation d'activité.
 - pour les parcs dont l'autorisation a été refusée ou rejetée : 5 ans à dater de l'entrée dans un des statuts suivants : "projet rejeté", "projet refusé".

Annexes

Statut de la saisie

En fonction des éléments de l'avancement de saisie l'exploitant peut indiquer que sa saisie est :

- **Brouillon** : Données non diffusées sur GéoRisques
- **Publiée** : Données diffusées sur GéoRisques.

Statut du parc

Le statut du parc permet de connaître son statut en fonction des saisies effectuées :

- **En instruction** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE, et le pétitionnaire a saisi une date de dépôt de demande d'autorisation et aucune conclusion de l'instruction de figure dans OREOL (rejet, refus, autorisation) ;
- **Retiré** : L'exploitant a retiré sa demande d'autorisation auprès de la DREAL
- **Refusé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus d'autorisation a été renseignée.
- **Rejeté** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet du projet a été renseignée.
- **Autorisé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'autorisation a été renseignée.

Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé »

Les états d'un parc éolien autorisé sont calculés automatiquement en fonction des saisies effectuées :

- **En attente de construction** : Le statut du parc est « autorisé » et aucune autre date (début de construction, mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En construction** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de construction est saisie aucune autre date (mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En exploitation** : Le statut du parc est « autorisé », une date de mise en service est saisie aucune date pour le démantèlement n'a été saisie.
- **En démantèlement** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de démantèlement est saisie et aucune date de cessation d'activité n'a été saisie.
- **Cessation d'activité** : Le statut du parc est « autorisé », une date de délivrance de récépissé de cessation d'activité a été saisie.